

# UN ÉLÉMENT-CLÉ DE LA

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Jean Versaille



Olivier Lavoine

Investir dans le réseau européen de transport d'électricité, c'est permettre une transition énergétique solide, sûre et moins coûteuse soulignent Jean Versaille et Olivier Lavoine. Des investissements de l'ordre de 250 milliards d'euros seront indispensables : une opportunité et un défi.

Outil de mutualisation des moyens de production comme des profils de consommation, le réseau interconnecté permet de profiter au mieux de la complémentarité des différentes sources d'énergie, de limiter le recours à des capacités supplémentaires de production, et d'améliorer la sécurité d'alimentation électrique au moindre coût pour la collectivité. Le réseau de transport est, dans l'état actuel des technologies de stockage, le meilleur instrument de flexibilité pour accueillir les énergies éolienne et photovoltaïque, dont les sites de production sont souvent éloignés des centres de consommation. L'interconnexion des réseaux d'électricité européens contribue donc à optimiser la diversité des bouquets électriques européens.

## Une planification européenne du réseau

Alors qu'en Europe, le choix des bouquets énergétiques reste national, et échappe à toute véritable prospective d'ensemble, les gestionnaires de réseaux de transport, réunis depuis 2009 au sein de l'association ENTSO-E, se sont vus confier par un règlement européen la responsabilité d'établir conjointement un plan indicatif du développement du réseau de transport d'électricité à dix ans. Établi tous les deux ans, ce plan recense les projets d'infrastructures nécessaires à l'intégration du marché européen, en tenant compte, selon différents scénarios, de l'évolution prévisible des sources de production et de la consommation. Depuis 2012, parmi ces projets, sont identifiés

des « projets d'intérêt commun », pour lesquels les délais de réalisation devront être accélérés : cinq projets d'interconnexions électriques concernant la France figurent sur cette liste.

En complément, chaque gestionnaire de réseau de transport planifie les investissements nécessaires pour garantir le niveau de sécurité de son propre réseau, et faire face au nécessaire renouvellement d'infrastructures pour partie vieillissantes.

## Un « mur d'investissements »

En se fondant sur ces différents niveaux de planification, on peut anticiper que, d'ici 2030, des investissements de l'ordre de 250 milliards d'euros seront indispensables pour le développer et adapter le réseau européen. Ce « mur d'investissements » constitue à la fois une opportunité et un défi. Une opportunité : il s'agit d'un des rares domaines dans lesquels il existe, à l'échelle européenne, une appréciation consensuelle des besoins et des priorités, pour des ouvrages qui combinent des savoir-faire éprouvés avec les technologies les plus innovantes et apportent des gains pour la collectivité, en particulier si les priorités retenues sont correctement placées dans le temps. De ce fait, et dans cette phase de montée des investissements, l'accès au financement par les marchés a rarement, jusqu'ici, constitué un obstacle pour le développement de ces projets.

Mais aussi un défi : l'ampleur des investissements à réaliser dans le

cadre de la transition énergétique impose aux gestionnaires de réseau, pour préserver leur accès au financement, de maintenir des structures de bilan saines et des niveaux d'endettement acceptables pour préserver leur solvabilité durablement. Concrètement, pour ces monopoles régulés, cela signifie que les tarifs de transport d'électricité doivent continuer à couvrir, en plus des charges d'exploitation, la totalité des charges liées aux investissements (amortissements et charges financières), tout en se traduisant par des évolutions tarifaires soutenables par les consommateurs.

Au-delà des réponses ponctuelles (ex. : aides à certains projets d'intérêt commun), un dialogue doit donc se nouer entre gestionnaires de réseau de transport, pouvoirs publics et autorités de régulation, afin de programmer dans la durée les priorités d'investissements nécessaires à la satisfaction des besoins exprimés, tout en maintenant les équilibres financiers et tout en préservant un cadre de régulation stable et des tarifs acceptables pour la communauté. Enfin, l'adhésion des citoyens constituera la condition fondamentale pour que le réseau électrique de transport soit bien « au rendez-vous » de la transition énergétique européenne.

Jean Versaille, directeur des Affaires européennes et Olivier Lavoine, directeur financier RTE (26/03/2014)

En octobre<sup>(1)</sup>, le Conseil européen se prononcera sur les objectifs en matière d'énergie et de climat pour 2030. La Commission européenne, constatant que les objectifs fixés pour 2020 sont en passe d'être atteints, a proposé de nouvelles cibles ambitieuses : réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, proportion de 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie européenne, augmentation de 30 % de l'efficacité énergétique. Mais pour atteindre l'équilibre entre les trois piliers de la politique énergétique (lutte contre le changement climatique, sécurité d'approvisionnement, compétitivité), elle a fortement souligné le rôle essentiel d'un réseau de transport d'électricité robuste et interconnecté.

<sup>(1)</sup> Le bouclage rédactionnel de ce numéro a été arrêté à la fin septembre 2014.